

Bordereau attestant l'exactitude des informations - GRENOBLE - 3801 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 22/07/2026 - B2026/015140 - 1999 B 01284 - 424 776 177 - B2A

« B2A »

Société par actions simplifiée au capital de 305 000 €
Siège social : 1 Place d'Avril
38000 GRENOBLE

424 776 177 RCS GRENOBLE

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 26 JUIN 2026

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025
AFFECTATION DU RESULTAT PROPOSEE ET VOTEE

DEUXIEME RESOLUTION

L'Associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 271 502,25 euros de la manière suivante :

A la distribution de dividendes, la somme de 150 000,00 €
correspondant à environ 12,30 € par action

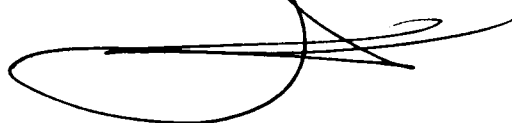
Le solde, soit la somme de 121 502,25 €
en totalité à la Réserve Facultative.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de la présente décision.

Dividende par action distribué au titre des trois derniers exercices			
Exercice	31.08.2023	31.08.2024	31.12.2024
Catégorie d'actions (1)	« O »	« O »	« O »
Revenu BRUT éligible à la réfaction de 40 % (2)	40,24 €	12,98 €	7,52 €
Revenu BRUT non éligible à la réfaction de 40 % (2)	-	-	-
(1) « O » = ordinaires			
(2) bénéficiaires soumis à l'impôt sur le revenu – article 158-3-2° du CGI			

Certifié conforme
Le Président

P. / EXIGO 2
Thomas SPALANZANI



« B2A »

**Société par actions simplifiée au capital de 305 000 €
Siège social : 1 Place d'Avril
38000 GRENOBLE**

424 776 177 RCS GRENOBLE

**BILAN, COMPTE DE RESULTAT
ET ANNEXE AU 31 DECEMBRE 2025**

CERTIFIES CONFORMES

Le Président
P. EXIGO 2
Thomas SPALANZANI

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'Thomas Spalanzani', written over the printed name.

Désignation de l'entreprise : SAS B2A		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12	
Adresse de l'entreprise : 1 Place d'Avril		Durée de l'exercice précédent * 4	
Numéro SIRET * 4 2 4 7 7 6 1 7 7 0 0 0 1 8		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, 31122025	
		N-1 31122024	
		Net 3	
		Net 4	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial		AH	
Autres immobilisations incorporelles (1)		AJ	
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes		AV	
Participations		CS	
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières *		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3) *		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3) *		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt (IV)		CW	
Primes de remboursement des emprunts (V)		CM	
Ecart de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)		CN	
TOTAL GENERAL (I à VI)		CC	
Renvois (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	
Clause de réserve de propriété : *		(3) Part à plus d'un an	
Immobilisations		Stocks :	
		Créances :	

Désignation de l'entreprise SAS B2A			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 305 000)	DA	305 000	305 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	30 500	30 500
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	32 902	33
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1 ☐)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ ☐)	DG		
	Report à nouveau	DH		158 339
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	271 502	124 531
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		TOTAL (I)	DI	639 905
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	442	5 256
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)	DV	41 158	
	Instruments financiers à terme	DI		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	277 983	78 125
	Dettes fiscales et sociales	DY	306 744	293 089
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	780	7 889
Compte regul	Produits constatés d'avance (4)	EB	210 709	95 077
	TOTAL (IV)	EC	837 817	479 435
	Ecart de conversion passif et différences d'évaluation* (V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	1 477 722	1 097 838
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	EB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	837 817	479 057
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	63	416	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 477 722 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **2 129 407 euros** et un total **charges** de **1 857 905 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **271 502 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12** mois.

Principes et méthodes comptables appliqués

Les comptes annuels de l'exercice 2025 sont présentés conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en France telles que décrites dans le Plan Comptable Général (Règlement ANC n°2022-06), et conformément aux principes généralement admis.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux hypothèses de base suivantes :

- principe de prudence ;
- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations ayant une importance significative. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Changement de méthode comptable

Le règlement ANC n°2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le Plan Comptable Général et s'applique à compter du 1er janvier 2025. Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers. Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement. Les incidences du nouveau règlement sur les principaux postes de 2025 sont détaillées ci-après.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles. En revanche, des reclassements et des regroupements ont été opérés, entre des lignes de bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers

Règles et Méthodes Comptables

présenté ci-dessous :

Evolution de la présentation de l'actif et du passif :

Ancien comptes	Réformes ANC 2022-06	Intitulé
448600	448100	Etat Autres ch. à payer
518700	518800	Intérêts bancaires à recevoir

Evolution de la présentation du compte de résultat :

Ancien comptes	Réformes ANC 2022-06	Intitulé
791100	649400	Remboursement Formation

Faits caractéristiques de l'exercice

Aucun évènement particulier n'est survenu postérieurement à l'exercice clos le 31/12/2025.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'achat.

Règles et Méthodes Comptables

Une provision pour dépréciation des immobilisations financières est constituée lorsque la valeur recouvrable de ces titres est inférieure à la valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Valeur Mobilière de Placement

A la date d'arrêté des comptes, la valeur comptable des VMP est comparée à la valeur d'inventaire (dernier cours de valorisation).

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Les moins values latentes sont, le cas échéant, comptabilisées sans provision.

Provisions pour risques et charges

La société comptabilise des provisions dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'événements antérieurs, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives

d'avantages économiques seront nécessaires pour éteindre les obligations, et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

La société évalue les provisions sur la base des faits et des circonstances relatifs aux obligations actuelles à la date de clôture, en fonction de son expérience en la matière et au mieux de ses connaissances, après consultation éventuelle des avocats et conseillers juridiques de la société à la date d'arrêté des comptes.

La société constate des provisions relatives à des litiges (commerciaux, sociaux...) pour lesquels une sortie de ressources est probable et dès lors que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

Règles et Méthodes Comptables

Avantages du personnel

Les régimes à prestations définies sont des régimes pour lesquels les risques actuariels incombent à la société. Ils sont liés aux engagements de fin de carrière définis par le code du travail.

L'engagement de retraite est calculé selon les hypothèses retenues ci-dessous :

- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Taux de charges sociales : 45%
- Turn over : 27.6% dégressif
- Augmentation annuelle des salaires : 2.33% constant

La société n'externalise pas le financement de ses engagements de retraite.

L'engagement est constaté en engagement hors bilan et la dette actuarielle est de 46 799 euros.

Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières sont constitués d'emprunts bancaires, de comptes courants actionnaires et de filiales ainsi que de concours bancaires courants.

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Le chiffre d'affaires comprend la vente de biens et de marchandises ainsi que diverses prestations liées à la vente.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lors du transfert des risques et avantages significatifs liés à la propriété à l'acheteur, ce qui correspond généralement à la date du transfert de propriété du produit ou la réalisation du service.

Le chiffre d'affaires est constaté au fur et à mesure de l'avancement des travaux. En fin d'exercice, sont calculés et comptabilisés, des travaux en-cours, des factures à établir, des produits constatés d'avances.

Impôt sur les résultats

La société est assujettie au régime de droit commun en termes d'impôt sur les sociétés.

Règles et Méthodes Comptables

La rubrique « charge d'impôt » inclut l'impôt exigible au titre de la période après déduction des éventuels crédits d'impôt.

Impôt exigible

L'impôt exigible est déterminé sur la base du résultat fiscal de la période, qui peut différer du résultat comptable suite aux réintégrations et déductions de certains produits et charges selon les positions fiscales en vigueur, et en retenant le taux d'impôt voté à la date d'établissement des informations financières.

Régime de Groupe

Depuis le 01/01/2025, la SAS B2A fait partie d'un groupe intégré fiscalement.
La société mère SARL EXIGO se constitue seule redevable de l'impôt sur les sociétés.

Engagements hors bilan

Le suivi des engagements hors bilan assuré par le groupe vise les informations relatives aux engagements donnés et reçus suivants :

- ☐ - sûretés personnelles (avals, cautions et garantie),
- ☐ - sûretés réelles (hypothèques, nantissements, gages),
- ☐ - locations simples, obligations d'achats et d'investissements,
- ☐ - autres engagements.